



ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE EN MIDI-PYRENEES

Le bulletin de l'association

N°297 janvier 2018

Chers amis,
après vous avoir présenté à tous mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle, vœux de santé et de bons moments partagés, et vœux de réussite dans vos vies professionnelles et familiales je vais en quelques lignes brosser le tableau de ce qui nous attends pour 2018.

Cette année sera comme chacun sait une année de commémorations, de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale bien sûr, mais plus précisément et pour ce qui nous concerne plus directement, celle du trentième anniversaire de notre trinôme académique, et celle du cinquantième anniversaire de la mort de l'amiral CASTEX, fondateur de l'IHEDN et qui repose près de SAINT-GAUDENS.

Ces retours sur nous-mêmes sont importants, ils doivent nous permettre de relancer notre action aussi souvent que possible.

Pour ce qui est de notre action dans le cadre du trinôme académique, un nouveau cadre nous est fixé dans le Protocole interministériel signé en 2016 et dont la Zone de défense de Marseille, autorité de tutelle des instances militaires locales, à tiré une déclinaison régionale à la rédaction de laquelle nous avons été étroitement associés.

Ce document fondateur encadre notre action et doit nous servir de référence dans nos entreprises qui concernent l'enseignement de défense.

A cet égard la journée du trentenaire du 2 février nous permettra de renforcer notre image, nos liens et notre cohésion avant de relancer nos actions habituelles pour le cycle en cours. Je remercie encore tous ceux qui à Toulouse et dans nos départements s'investissent sans compter pour que chacun de nos rendez-vous soit un succès.

Par ailleurs, nous avons ouvert un nouveau chantier, celui de la réflexion sur ce que pourrait être le futur Service national universel, le sujet est vaste, les propositions sont diverses et nombreuses... Je communiquerai le plan général de nos travaux sur ce dossier dans les jours qui viennent, avant que nous produisions un dossier plus élaboré dans quelques semaines.

Pour conclure, je souligne que notre assemblée générale marque un temps fort de la vie de notre communauté, ce rendez-vous est important, le nouveau comité directeur vous y attend !!



Jean-Louis LEMMET
Président de l'AR 19



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 10 février 2018 à 9h00

*Préfecture de Région- Salle Alain BIDOUE
Place Saint-Etienne TOULOUSE.*

Déroulement :

9 h 00 : Assemblée générale.

Ordre du jour :

- 1- Rapport moral et d'activités pour 2017 (Secrétaire général)
- 2- Rapport de la Trésorière sur les comptes 2017
- 3- Rapport du Contrôleur aux comptes et approbation des comptes
- 4- Projet de budget 2018
- 5- Proclamation des résultats des élections pour le renouvellement du Comité directeur
- 6- Présentation du nouveau bureau

11 h 00 : Conférence.

13 h 00 : Déjeuner de cohésion.

ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 NOVEMBRE 2017

Notre dernière assemblée plénière a eu lieu le samedi 25 novembre à la préfecture. Après le mot d'accueil prononcé par le président Jean-louis LEMMET la matinée s'est déroulée en deux temps :

- 09 h 00 : assemblée plénière, présentation des sujets d'étude et du calendrier, vie de l'association.
- 11 h 00 : conférence de monsieur Bruno LION, Directeur régional adjoint de la DRAAF Occitanie,
Sujet de la conférence :

" Le secteur agricole et agroalimentaire en Occitanie : La durabilité en agriculture."

PARTICIPANTS		RAPPEL DE NOTRE AGENDA
BARTHE Pierre	GALKO Florent	1^{er} février 2018 à 18 heures CODIR 10 février 2018 assemblée générale 20 mars 2018 concert pour les blessés de l'armée de terre 22 mars 2018 conférence sur le Maréchal FOCH au lycée FOCH à RODEZ 29 mars 2018 CODIR 7 avril 2018 assemblée plénière 29 mai 2018 concert du trinôme académique 14 juin 2018 CODIR Juin 2018 anniversaire de la mort de l'amiral CASTEX 23 juin 2018 assemblée plénière de clôture
BEAUVOIS Marc	HEBRARD de VEYRINAS François	
BERNADET Michel	HUMBERT Michele	
BILBAULT Solange	ICHER François	
BONNET Jean-Luc	ICLANZAN Serban	
BOUSQUET Bernard	JOLIVET Xavier	
BOUSQUET Michel	LAFFORGUE Bernard	
BRAULT-NOBLE Françoise	LAVOILLOTE Michel	
BRIDAULT Florent	LEGOFF Alain	
CALDERARA Yves	LEMMET Jean-Louis	
CALMES Eric-Pierre	MARICHY Jean-Pierre	NOS PEINES Nous déplorons le décès de notre ami le colonel (er) Jean DURAND-DASTES, (63 ^{ème} session ROUEN 1981). L'AR19 présente ses condoléances attristées à sa famille.
CAMES Jeannie	MASSOU Michel	
CARRIERE Philippe	MAZEL Robert	
CAYLA-GIRAudeau Clément	MOON Alistair	
CONTAL Jean-Marie	OLLE Jacqueline	
COULOMB Edith	PECHAMAT Jacques	
CREMADEILLS Nicole	PECHAMAT Jacques	
CRESPI Yael	ROSSI Régis	
CROUAIL Arlette	ROUX-GRANADEL Annie	
CUTTIER Martine	SALMON Michel	
de PELLEGARS Philippe	SARDA Jean	Nouveaux membres Eric SCARAZZINI, Toulouse (207 ^{ème} session) Hervé BOISSONADE, Toulouse (207 ^{ème} session) Distinctions Jean-François HURSTEL et Philippe RODDE viennent de se voir décerner la médaille des services militaires volontaire échelon "or" pour leurs services dans la réserve.
de VEYRINAS François	SARDA Jean	
DURAND Michel Joseph	SCARAZZINI Eric	
ENJALBAL André	SOUILLARD Paul	
FERRAND Jean-Jacques	SURROCA Daniel	
FERRET Jean-Noel	TARABBIA Pierre	
FIDEILLE- GAY Xavier	UNINSKI Claude	
FLECHER Dominique	VALLON Christian	
FLORA Alain	VILLARD Pierre Alain	
FOLLIOT Nathalie	VISSIERES Mireille	
Présents: 60	Excusés : 14	

COTISATION 2018

COMME VOTE EN LORS DE L'ASSEMBLEE GENERAL DU 25 FEVRIER 2017

LA COTISATION EST PORTEE A 45 euros

(à régler avant le 1^{er} juin pour figurer dans l'annuaire papier de l'UNION IHEDN

L'abonnement à la revue DEFENSE reste à 30 euros

DECLINAISON POUR LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

DU PROTOCOLE INTERMINISTERIEL

développant les liens entre la Jeunesse, la Défense et la Sécurité nationale

Ce protocole annule et remplace celui daté du 13 avril 2011.

Le présent protocole s'inscrit dans le cadre du protocole interministériel signé entre le ministre de la Défense, le ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt le 20 mai 2016.

Il souligne l'importance des liens entre ces ministères pour les thématiques de la défense et de la sécurité nationale.

Le présent document complète et réactualise le précédent protocole zonal signé le 13 avril 2011. Il s'élargit à l'enseignement élémentaire, réaffirme l'impérieuse nécessité de se tourner vers l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et accueille les populations d'élèves et d'enseignants relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Il intègre enfin de nouvelles thématiques comme la reconversion des militaires et prend en compte l'importance des technologies de l'information et du numérique.



Ce protocole vise à atteindre six objectifs principaux qui sont :

- renforcer les connaissances et les compétences dans le domaine de l'enseignement de défense et de sécurité nationale au profit des enseignants y compris dans le cycle supérieur ;
- renforcer les connaissances et les compétences des élèves dans le domaine de la défense et la sécurité nationale en renforçant le lien défense-jeunesse ;
- participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection d'élèves en difficulté ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'égalité des chances ;

- favoriser la reconversion des militaires au sein du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mais aussi de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- reconnaître et encourager l'engagement des jeunes, des enseignants et des autres acteurs de la communauté éducative.

Les engagements pris font de ce protocole une feuille de route opérationnelle qui permet ainsi de poursuivre de nombreux chantiers ambitieux et novateurs, dans les domaines de l'enseignement de défense, de la formation des jeunes, des enseignants et des autres membres de la communauté éducative mais aussi de l'accès à l'emploi.

Les acteurs de ce protocole doivent également avoir une parfaite connaissance des dispositifs locaux existants au sein des armées (Terre, Air, Mer) et services (santé, essence, commissariat, etc.), des différents services de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi des initiatives et rapprochements avec d'autres ministères et en particulier le ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie) ou le ministère de la Transition écologique et solidaire par exemple.

Ce protocole pourra également être décliné à l'échelle académique au sein de chaque trinôme.

Il a pour objet de formaliser le cadre général d'actions du protocole interministériel rappelé supra au sein de la zone de défense et de sécurité sud, notamment en :

- réaffirmant l'importance des trinômes académiques;
- renforçant la connaissance mutuelle et en confortant les liens d'une communauté réunissant le monde enseignant, le monde militaire et la société civile représentée par les auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) ;
- associant progressivement le MAA;
- mutualisant les moyens tant humains que matériels et financiers pour mener des projets efficaces;
- assurant la promotion des actions des armées au service de la Nation;
- partageant les bonnes pratiques.

Dans ce cadre il détaille ses conditions d'application dans 12 articles :

ARTICLE 1 - Renforcer l'enseignement de défense et de sécurité nationale et la formation des enseignants

ARTICLE 2 - Développer les relations entre la défense, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

ARTICLE 3 - Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et contribuer à la détection des jeunes en difficultés de lecture

ARTICLE 4 - Favoriser le lien défense - jeunesse, l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes

ARTICLE 5 - Favoriser la reconversion des militaires et promouvoir les dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience

ARTICLE 6 - La gouvernance, la mise en œuvre et le suivi des actions du protocole

ARTICLE 7 - Indicateurs de pilotage

ARTICLE 8 - Budget

ARTICLE 9 - Communication

ARTICLE 10 - Outils numériques

ARTICLE 11 - Sécurité

ARTICLE 12 - Durée de validité

CE PROTOCOLE EST CONSULTABLE DANS SON INTEGRALITE SUR NOTRE SITE

PERMANENCE DE L'AR 19

La permanence de l'association se tient tous les lundis de 14 h à 16 h à l'Hôtel DURANTI - 3^{ème} étage au 6, rue du Lt-colonel PELISSIER - 31000 TOULOUSE - Tél/Fax : 05 61 22 78 13 mail : ihedn.ar19@orange.fr

Notre site internet : www.aa-ihednmidi-pyrenees.org

VISITE SUR LE SITE DU LASER MEGAJOULE AU BARP (33)

Le 5 décembre 2017

Extraits du compte rendu de visite par Nicole CREMADEILLS :

Le centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine (CETA) qui se trouve à quelques encablures de Bordeaux sur la commune de "Le Barp".

Le site a une superficie d'environ 700 hectares, il comporte 196 bâtiments, dont outre le labo, des bureaux, des halls de stockage, des transfos de haute tension, des groupes électrogènes, une zone pyrotechnique, un complexe thermomécanique, et une vaste zone industrielle de 50 hectares.



Le laboratoire est une immense bâtisse de 300 mètres sur 150 mètres et de 50 mètres de hauteur, sachant que 35 mètres se trouvent en sous-sol, il est enterré dans le sable mouillé ce qui lui assure la grande stabilité nécessaire pour l'alignement des faisceaux laser.... Construit par la société Bouygues il a consommé 2 fois plus de béton que le pont de Millau et il a coûté 3 milliards d'euros.

Ce laboratoire inauguré par Nicolas Sarkozy en 2010 et mis en service en 2014 par Emmanuel Valls, dépend du CEA, (commissariat à l'énergie atomique) direction des applications militaires (DAM) ses activités intéressent essentiellement la défense, donc ce projet purement franco-français est financé par la Défense Nationale.

Quid de ce centre ?

Les essais nucléaires français ont été arrêtés en 1996 par décision du Président de la République Jacques Chirac, après la signature et la ratification du TICE (traité d'interdiction complète des essais). Il s'est donc alors, pour toujours posséder la dissuasion nucléaire crédible, avéré nécessaire et indispensable de mettre en route un programme de simulation pour permettre aux physiciens de la direction des applications militaires du CEA de garantir la sûreté et les performances des armes nucléaires.

Le Laser Mégajoule est donc l'outil le plus important du programme simulation, on a là une installation unique au monde (à part aux USA).

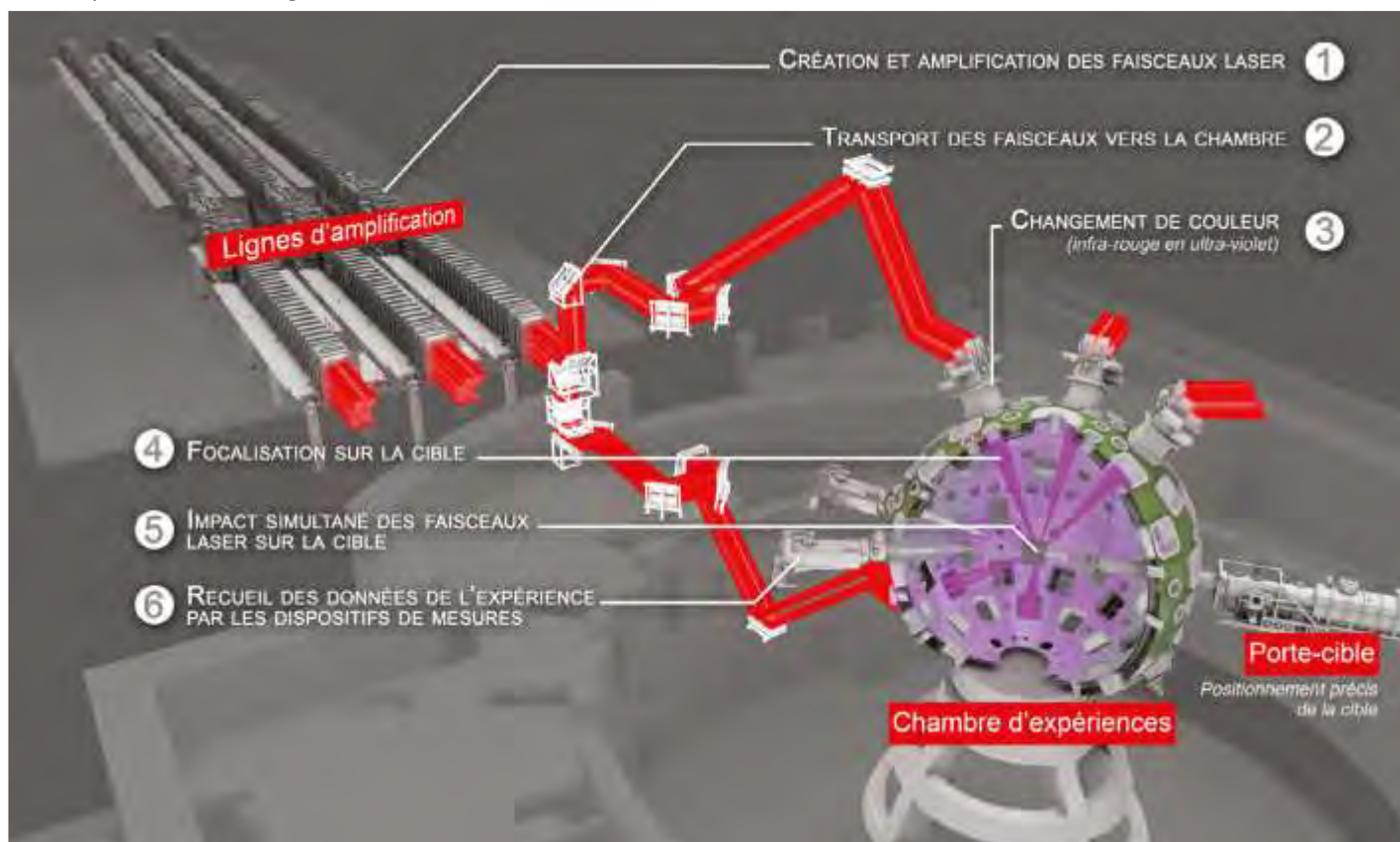
Il sert à étudier, à toute petite échelle, le comportement des matériaux dans des conditions extrêmes similaires à celles atteintes lors du fonctionnement nucléaire des armes thermonucléaires. Dans ce laboratoire on reproduit les conditions physiques analogues à celles rencontrées dans les noyaux des planètes et des étoiles, par exemple le million de degrés de la réaction de fusion de l'Hydrogène.

Le laser mégajoule est dimensionné pour délivrer sur une cible de quelques millimètres en quelques milliardièmes de seconde une énergie lumineuse supérieure à un million de joule... d'où son nom !

Ce programme de simulation fait suite à la LIL (la ligne d'intégration laser) qui a été le prototype d'une chaîne

laser du LMJ de 2002 à 2014 qui était déjà le plus puissant d'Europe.

Le MJJ, ce grand outil expérimental, repose sur l'utilisation de nombreux composants optiques : miroirs, lentilles, réseaux, destinés à amplifier puis à transporter de l'énergie sous forme de lumière et ensuite à la concentrer sur une cible millimétrique (qui est changée à chaque expérience car sa déformation est irréversible). Sa puissance électrique est de 20 mégawatts.



Les calculs scientifiques de très haute performance découlent des expériences et ils sont hébergés dans les supercalculateurs d'échelles « pétaflops » de Bull, (le flop est l'acronyme anglo-saxon qui signifie : Floating point Operations Per Second, péta veut dire 10 puissance15, c'est à dire un million de milliards !!!!) . Avec les ordinateurs quantiques (réduction de place et d'énergie nécessaires) on en arrive au Big Data dont les perspectives de traitement sont encore en partie insoupçonnées....On pourra savoir tout sur tout ...Quand ????...

Par ailleurs, les « services » rendus et les retombées du LMJ sont immenses dans le domaine de l'industrie (haute technologie dans les secteurs du génie civil, laser, optique, mécanique, électronique, informatique industrielle...) celui de la recherche académique (il est utilisé par les astrophysiciens pour la découverte de l'univers, par les acteurs de la santé pour améliorer les diagnostics médicaux, par les chercheurs dans le domaine de l'énergie de l'environnement, des problèmes sismiques , des systèmes moléculaires, de la physique nucléaire.....).



Un repas à base de spécialités locales et une visite à la Cité du Vin à Bordeaux ont clôturé cette journée fort réussie !
Merci à Edith pour cette organisation sans faille ainsi qu'à Nicole pour son compte rendu.

Responsable du Département Gestion de Fortune au sein de BNP Paribas Banque Privée.

" BNP PARIBAS : Engagements d'entreprise"

La prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux dans un processus de décision opérationnelle.



Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'ingénieurs de Caen, Pierre de Pellegars débute sa carrière en 1989 au sein de la BNP dans le réseau d'agences.

Deux ans plus tard, il rejoint l'Inspection Générale.

Puis il devient responsable de la clientèle des Particuliers et des Professionnels en Guadeloupe pour être ensuite responsable de la clientèle des Entreprises à Marne la Vallée. En 2001, il est nommé Directeur du Groupe d'agences BNP Paribas Aveyron-Lot.

De 2003 à 2007, il est Directeur du territoire BNP Paribas Monaco.

En janvier 2008, il est nommé responsable du Département Gestion de Fortune au sein de BNP Paribas Banque Privée, dont il devient membre du Comité de Direction.

INSCRIPTION AU REPAS DU 10 FEVRIER 2018

NOM Prénom

Participera au repas du **10 février 2018**, au restaurant **«Le Père Léon »**

2 Place Esquirol à Toulouse.

Sera accompagné de personne(s).

Participation de 30 € par personne à régler directement à la direction du restaurant après le repas.

Les réservations seront prises au bureau de l'IHEDN au

6, rue du Lt-colonel Pélissier - Case n°4

31000 Toulouse

Ou par téléphone à **Michel SALMON** (Tél. 05.61.59.76.74)